

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Vote par correspondance

Municipalité

Notre-Dame-de-la-Merci

Scrutin du

2020 | 03 | 15
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Chantal Soucy, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le :

2020 | 03 | 15
année mois jour *

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2020 | 01 | 24
année mois jour **

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le :

2020 | 01 | 24
année mois jour **

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le :

2020 | 02 | 27
année mois jour ***

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le :

2020 | 03 | 15
année mois jour *

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2020 | 01 | 24
année mois jour **

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le :

2020 | 01 | 24
année mois jour **

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le :

2020 | 01 | 24
année mois jour **

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le :

2020 | 02 | 27
année mois jour ***

SMC-9 (09-06)

Loi sur les élections et les référendums

dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56, 341, 582.1 et 659.4

* Le jour du scrutin.

** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande devant la commission de révision.

PRENEZ NOTE QUE :

- la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le :

2020	02	27
année	mois	jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale;

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2020	02	27
année	mois	jour

- Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration, incluant la demande de voter par correspondance, est disponible au bureau du président d'élection. Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Chantal Soucy

Prénom et nom

819	424	2113
Ind. rég.	Numéro de téléphone	

1900, montée de la Réserve

Adresse

J0T	2A0
Code postal	

Signature

Donné à

Notre-Dame-de-la-Merci

Municipalité

, le

2020	02	14
année	mois	jour

Président d'élection